
Réunion du CHSCT central des DDI

du 22 septembre 2021 >> **Compte rendu**

Après sa déclaration liminaire (voir infra) dénonçant les conséquences graves, sur les agent-es et les organisations, de la poursuite des réformes malgré la situation de crise sanitaire que nous subissons tous depuis 2020.

Pour la CGT :

Covid 19 et fourniture masques : l'administration doit fournir des masques à usage unique aux agents vulnérables et appliquer les dispositions en vigueur en matière de retour (ou pas) en présentiel. Les masques fournis aux autres agents doivent être adaptés à leur usage et à la morphologie des agent-es. La dotation en masques jetables pour les agents de contrôle (abattoirs notamment) doit être suffisante pour couvrir leurs besoins dans le respect des consignes d'utilisation.

Télétravail : Depuis deux ans, nous avons assuré nos missions à distance. Les directions doivent en tirer les leçons et faciliter l'accès au télétravail pour toutes celles et tous ceux qui le demandent, sans distinction de corps, de grade ou de mission. Oui, tous les postes sont télétravaillables à un moment ou un autre du processus de travail !

Le ministère de l'Intérieur nous a confirmé que les personnels exerçant des missions de contrôle sur le terrain non seulement peuvent télétravailler mais que les temps de contrôle sont à considérer comme du présentiel.

Nombre de directions ont imposé une reprise en présentiel sans phase de transition. Les mêmes organisent sournoisement des pressions sur les collègues de manière à les inciter à ne pas demander de télétravail et à défaut de limiter leur demande à un seul jour, pour se dispenser d'avoir à justifier d'un refus même partiel de télétravail.

Le ministère de l'Intérieur confirme que les protocoles télétravail, antérieurs aux textes Fonction Publique publiés en juillet 2021, sont caducs. Il est hors de question de négocier, comme certains tentent de le faire, un nouveau protocole réduisant la portée de ces textes. La négociation d'un nouveau protocole ne peut que compléter les textes avec des dispositions plus favorables. L'indemnité télétravail peut-être versée pour les jours télétravaillés à compter du 1er septembre 2021.

Contactez-nous, n'hésitez pas à nous faire remonter votre réalité locale, qu'elle soit collective ou individuelle pour que le droit au télétravail ne soit pas bafoué, et que s'engage dans chaque DDI une véritable réflexion sur l'organisation du travail en incluant la dimension du télétravail.

Des recrutements sont nécessaires : La CGT demande des recrutements à la hauteur des besoins pour que les collègues puissent travailler en toute sécurité sur des missions de contrôle dans des contextes difficiles (forêts, le bord de mer, en exploitation agricole) voire dangereux (n'oublions pas nos collègues qui en sont morts par le passé) et rétablir les binômes ! Pour la CGT, ces contrôles doivent continuer à être effectués, les missions ne doivent pas être abandonnées mais il s'agit de les réaliser en toute sécurité.

.../...

Les SGCD : Pour les agents des DDI c'est souvent insupportable ! La gestion par ticket est exaspérante. Il est de plus en plus courant de n'avoir que des réponses généralistes (RH, formation, action sociale, etc.) dont les personnels doivent se contenter. Les agents des SGCD ne sont pas en cause. L'absence de continuité dans les compétences, le manque d'effectifs, l'éloignement géographique conduit certains agents en DDI à devoir prendre en plus de leurs missions l'interface avec le SGCD. La mission des référents fluctue d'un département à l'autre et n'est satisfaisante pour personne.

Plus grave, les agents sont pénalisés : les régularisations de primes, après une promotion, traînent faute de temps au SGCD pour faire les actes nécessaires, idem pour les rétablissements de salaires à plein traitement ou le passage à demi traitement tardif avec demande de remboursement. Pire encore, du fait du manque d'effectif dans le secteur Solidarité des DDETS (PP), nombre de directions n'ont affecté qu'un-e agent-e sur le Comité Médical - Commission de Réforme (CMCR). La charge de travail est telle que le moindre imprévu peut avoir des conséquences dramatiques pour les fonctionnaires dont le dossier est suivi par le CMCR. Les agent-es du CMCR doivent souvent fractionner leur congés, plus qu'ils ne le souhaiteraient, pour continuer à traiter les dossiers en temps et heure. Ils subissent de plus en plus d'injonctions des usagers comme de leurs collectivités. Ils doivent en plus, suite à la création du SGCD, mettre en paiement les frais de déplacement des commissaires et experts qui participent aux CMCR !

Dans ces conditions, comment parler encore de qualité de vie au travail ? Après le salaire au mérite (RIFSEEP) et les Lignes Directrices de Gestion (en lieu et place des CAP) pour mieux casser le statut et les agent-es, les réductions d'effectifs continues, les réorganisations perpétuelles et précipitées, les déménagements, l'absence de restauration collective dans nombre de DDI, le morcellement des tâches et la « ticketisation » généralisée qui déshumanise les rapports entre collègues : pour la CGT ça s'appelle de la maltraitance organisée et institutionnalisée !

Les violences au travail : Lorsqu'on analyse leur situation et dans un tel contexte, nombre de collègues vivent en plus des situations de violence. Les victimes, qui ne sont pas toujours des femmes, ne le perçoivent pas forcément. Nombre de refus de télétravail ou de détachement, de changement d'affectation, de problèmes relationnels au travail ont en fait une composante sexiste, et s'inscrivent dans un rapport de domination. Il n'est pas acceptable d'entendre encore des agents témoigner d'un directeur qui hurle, d'un-e encadrant-e qui traite ses subordonné-es comme des enfants, qui impose des décisions qui n'ont que pour objet que de les contraindre. Ça n'est pas acceptable ! Vous ne devez pas l'accepter ! Les remarques sur votre physique, votre manque de disponibilité à cause de vos contraintes familiales : ça n'est pas acceptable ! Vous ne devez pas l'accepter !

La CGT a obtenu, que le thème des violences sexistes et sexuelles fasse partie de la feuille de route du CHSCT Central. Si l'administration, dans le cadre du groupe de travail sur le sujet propose des supports permettant d'aider tout-e un chacun-e à identifier et traiter ces situations. Ils seront diffusés après validation par le groupe de travail.

Plus que jamais le slogan de la CGT « Seul-e on subit : ensemble on est plus fort-es » est d'actualité ! Ne subissez plus ! Redressez la tête ! N'hésitez pas à nous contacter concernant votre situation individuelle ou celle de votre service ! Nous interviendrons à vos côtés.

Au-delà des DDI, c'est l'ensemble de perspectives qu'il faut changer : toutes et tous ensemble donnons un signal au gouvernement :

**MARDI 5 OCTOBRE CESSONS LE TRAVAIL ET ALLONS MANIFESTER
à l'appel de l'intersyndicale : CGT ; FO ; FSU ; Solidaires ; FA-FPT.**

**En cas de difficulté, faites-nous remonter votre situation individuelle ou collective,
la CGT interviendra auprès du SG MI et du DMAT :**

dominique.panico-mialon@loire.gouv.fr : 06.07.39.71.54 (pour les violences sexistes et sexuelles)
laetitia.rannou@cotes-darmor.gouv.fr
fabrice.massoulie@aveyron.gouv.fr
christian.grusezezack@pas-de-calais.gouv.fr